

## Conférence de Glasgow sur le changement climatique : jeudi 4 novembre 2021

Les négociations se sont concentrées sur un large éventail de questions, avec une attention considérable à l'article 6 (approches coopératives), au financement et à la transparence. D'autres questions clés, telles que la science, la technologie, les pertes et dommages et l'adaptation, ont également été abordées.

### COP

**Questions relatives au financement : Questions relatives au Comité permanent des finances (CPF) :** Des consultations informelles co-moderées par Richard Muyungi (Tanzanie) et Gard Lindseth (Norvège) ont porté sur la quatrième évaluation biennale et sur un aperçu des flux de financement climatique et le premier rapport sur la détermination des besoins des pays en développement parties liées à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris.

Concernant l'évaluation biennale, beaucoup ont exprimé leur déception du fait que, pour la première fois, le rapport n'inclue pas de recommandations, et un groupe a indiqué que cela était en partie dû à l'absence d'un accord sur une définition du financement climatique.

Les groupes de pays en développement ont souligné que : les fonds des Nations Unies pour le climat représentent 0,34 % des flux financiers mondiaux ; le financement de l'atténuation et de l'adaptation est déséquilibré ; le financement des petits États insulaires en développement (PEID) est en diminution ; il n'y a pas une affectation équitable des ressources pour l'Afrique ; et le financement des banques multilatérales de développement comprend des prêts non concessionnels. Ils ont appelé à l'amélioration des méthodologies, en particulier pour la mobilisation des financements et « d'autres financements privés », et à la définition du financement climatique.

Les pays développés ont salué, entre autres : l'augmentation de 16 % des flux de financement climatique ; la baisse des coûts unitaires, notamment pour ce qui est des énergies renouvelables ; et les investisseurs représentant 90 000 milliards de dollars d'actifs qui ont adhéré aux Principes de l'investissement responsable. Un pays développé a suggéré de ventiler davantage les flux financiers, dans les futures évaluations biennales, entre sources publiques et sources privées qui fournissent des financements aux pays les moins avancés (PMA) et aux PEID.

Plusieurs ont souligné l'inclusion de l'article 2.1 (c) de l'Accord de Paris, qui appelle à rendre les flux financiers cohérents avec une voie vers de faibles émissions de GES et un développement résilient au changement climatique. De nombreux pays en développement ont souligné la nécessité d'une meilleure opérationnalisation et de meilleures méthodologies pour l'article.

Concernant le rapport sur la détermination des besoins des pays en développement parties, deux groupes de pays en développement ont appelé à une meilleure inclusion quantitative des pertes et dommages. Un autre groupe de pays en développement a souligné que les besoins évoluent à mesure que les pays en développement mettront à jour leurs CDN, et

que les pays utilisaient différentes méthodologies pour évaluer leurs besoins. Plusieurs ont souligné l'impératif de renforcer les capacités.

Certains pays développés ont déclaré que le rapport devrait être considéré en termes généraux, notamment le renforcement des capacités, la technologie, les réformes politiques, les objectifs de développement durable et le programme d'action d'Addis-Abeba. L'un d'eux a souligné la nécessité d'une plus grande désagrégation des données sur les besoins et a suggéré que le rapport comporte davantage de contributions de pays en développement ayant une plus grande capacité de détermination des besoins.

Précisant que les Co-Facilitateurs consulteront la Présidence sur la manière de s'assurer que les décisions sont conformes à l'Article 11.3(d) de la Convention (assurer la prévisibilité du financement) et aux récentes décisions de la COP et de la CMA relatives aux entités opérationnelles du Mécanisme financier, les parties ont convenu de fournir des contributions écrites pour un projet de texte. Les informelles-informelles se poursuivront.

**Rapport et orientations du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) :** La coprésidente Diann Black-Layne (Antigua-et-Barbuda) a invité les parties à partager leurs points de vue sur le projet de directives fourni par les co-facilitateurs du CPF. L'UE a suggéré de refléter la collaboration entre le secteur privé et les administrateurs du FEM. Les ÉTATS-UNIS, le CANADA, la NORVÈGE et la Suisse, au nom du GIE, ont souligné que les directives ne devraient pas être normatives.

Antigua-et-Barbuda, au nom de l'AOSIS, a indiqué que le financement du FEM devrait être prévisible et adéquat, appelant à un financement plus direct pour les PEID et à aucune conditionnalité liée au co-financement. Le délégué de l'Afrique du Sud, au nom du GROUPE AFRICAIN, a déclaré qu'il ne pouvait pas être d'accord avec beaucoup de choses dans le projet de directives, et a appelé le FEM à intensifier l'accès direct, affirmant qu'autrement, ce serait une «institution de dinosaures». La Colombie, au nom de l'AILAC, a suggéré d'augmenter le financement des pays à revenu intermédiaire et supérieur de plus en plus endettés.

Les coprésidents élaboreront un texte en s'inspirant du projet des co-facilitateurs du CPF et des observations formulées par les parties. Les réunions non officielles se poursuivront.

### CMP

**Questions relatives au Fonds pour l'adaptation : Rapport du Fonds pour l'adaptation :** Les Parties ont convenu de fournir des contributions écrites aux coprésidents pour rédiger un texte de décision à soumettre à leur examen.

### CMA

**Questions relatives aux finances : Questions relatives au CPF :** Cet article est résumé sous la COP.

**Rapport et directives du FVC :** Diann Black-Layne (Antigua-et-Barbuda) a coprésidé le groupe de contact. L'UE a souligné la priorisation des projets ayant l'impact le plus élevé et l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacé de la prise de décision du Fonds. Antigua-et-Barbuda, au nom de l'AOSIS, soutenu par le CANADA, a appelé à exiger que tous les flux financiers provenant des entités opérationnelles et des fiduciaires du mécanisme financier soient alignés sur l'article 2.1(c) de

l'Accord de Paris (sur la cohérence des flux financiers avec une trajectoire vers un faible -Émissions de GES et développement résilient au climat).

L'Afrique du Sud, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a fait part de ses préoccupations concernant l'imposition de conditions unilatérales d'accès au financement aux membres du Conseil d'administration et aux pays en développement, et a rappelé qu'elle ne pouvait pas accepter le projet de directives proposé par les co-facilitateurs soumis au CPF. La BOLIVIE a appelé à un guichet spécifique pour le financement d'approches politiques alternatives.

La NORVÈGE, appuyée par le CANADA et les ÉTATS-UNIS, a déclaré que les directives du FVC devraient rester globalement à un niveau stratégique, les ÉTATS-UNIS ajoutant qu'ils ne devraient toutefois pas hésiter à prendre des mesures pour accroître l'efficacité.

Les délibérations se poursuivront dans un cadre non officiel, et les coprésidents élaboreront un projet de texte à partir d'un addendum au rapport du CPF et des soumissions et contributions reçues des parties.

**Directives à l'intention du FEM :** Les Parties ont convenu de demander aux Co-Facilitateurs d'élaborer un projet pour de nouvelles consultations.

**Questions relatives au Fonds pour l'adaptation :** Les Parties ont convenu de fournir des contributions écrites aux coprésidents pour rédiger un texte de décision pour leur examen.

## SBSTA

**Questions méthodologiques relevant du cadre de l'Accord de Paris :** Dans le groupe de contact, co-moderé par Xiang Gao (Chine), les délégués ont entendu les rapports des co-facilitateurs sur les sous-articles et ont échangé des points de vue sur la deuxième itération du projet de conclusions et du projet de décision de la CMA. Les avis restent divergents sur : le statut juridique des grandes lignes ; l'opérationnalisation des dispositions de souplesse ; et les références à l'affinement de 2019 des directives de 2006 du GIEC et si, le cas échéant, celles-ci devraient être incluses dans les conclusions ou la décision. Les délégués étaient également en désaccord sur les références au soutien du FEM aux rapports des pays en développement, à la fois en termes de formulation des références et de leur placement dans la décision de transparence par opposition aux directives du FEM. Les délégués ont convenu que le logiciel devrait être prêt dès que possible, afin que les parties fournissent des observations et s'assurent que la version finale est prête d'ici fin 2023, et que le programme de formation devrait être disponible avant 2024. Autres observations ont porté, entre autres, sur : le rôle du Groupe consultatif d'experts et des évaluateurs principaux dans le soutien à l'élaboration du programme de formation des évaluateurs experts ; les considérations de genre et d'équilibre géographique en relation avec le programme de formation ; et l'interopérabilité du logiciel.

Gao a invité les délégués à établir des contacts bilatéraux et entre eux, précisant qu'ils élaboreront, pour le vendredi 5 novembre, une nouvelle itération comprenant des annexes actualisées sur les sous-points.

**Tableaux de déclaration communs (CRT) pour la déclaration électronique des informations dans les rapports d'inventaire nationaux (RIN) :** Des consultations non officielles ont été co-moderées par Helen Plume (Nouvelle-Zélande), qui a indiqué une deuxième itération des options pour les CRT, qui intègre les modifications rédactionnelles suggérées par les parties et à une liste résumant les suggestions les plus substantielles des parties. Certains délégués ont parlé d'un accord sur l'opérationnalisation des dispositions de souplesse, affirmant que l'utilisation de tableaux de référence permettrait de débloquent plusieurs questions en suspens. Mettant en exergue la différence entre l'application des dispositions de souplesse dans le remplissage des tableaux et la question de savoir comment afficher le résultat, un groupe de pays en développement a demandé que les lignes vides soient réduites dans les tableaux exportés. Plusieurs pays développés et autres groupes de pays en développement ont indiqué leur volonté de s'engager davantage sur les options d'affichage des résultats.

**Formats tabulaires communs (CTF) pour le suivi des progrès dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN :** Des consultations non officielles ont été co-moderées par Xiang Gao (Chine) qui a présenté une deuxième itération d'options pour les CTF. Les observations des délégués ont porté sur, entre autres : Établir une différenciation entre les indicateurs de suivi des progrès dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN ; clarifier les liens

entre les secteurs de l'énergie et des transports dans les tableaux sur les projections ; avoir des tables différentes pour les cibles inconditionnelles et conditionnelles ; et avoir des tableaux séparés pour la première CDN et les suivantes. Les délégués ont convergé sur la nécessité pour les parties de pouvoir spécifier le calendrier des différentes politiques et mesures.

Deux groupes de pays en développement ont précisé que leur option préférée dans le document des co-facilitateurs était conçue comme un format narratif alternatif pour le résumé structuré, et non comme une alternative à tous les projets de tableaux. Ils ont précisé que cette option répertoriait les exigences obligatoires pour le résumé structuré selon les modalités, les procédures et les directives (MPD), les parties étant libres de signaler également volontairement d'autres éléments dans le format de leur choix. Les co-facilitateurs élaboreront une nouvelle itération des projets de tableaux, à inclure en annexe aux conclusions du président du SBSTA.

**Formats tabulaires communs (FTC) sur le soutien fourni et mobilisé, nécessaire et reçu :** Lors de consultations informelles, co-moderées par Karima Oustadi (Italie), les délégués ont discuté d'une note non officielle contenant des options pour les FTC, Oustadi pointant vers les feuilles de calcul correspondantes élaborées par le Secrétariat.

Les pays en développement ont souligné la distinction entre : les financements publics et ceux mobilisés ; les montants totaux du projet spécifiques au climat ; et les années au cours desquelles un projet est engagé et au cours desquelles les fonds sont déboursés. En ce qui concerne l'appel des pays en développement à indiquer les montants équivalents aux subventions, un pays développé a assuré que cette question serait traitée, invoquant les défis de rendre compte de cela dans les tableaux, car l'équivalence de subvention ne peut pas être fournie pour plusieurs instruments financiers.

Les points de vue des parties ont continué de diverger sur l'opportunité d'inclure des colonnes sur le soutien aux activités relatives aux pertes et dommages. Alors que les pays en développement ont souligné qu'il s'agissait là d'une priorité, notant qu'il devrait y avoir un espace pour rendre compte des besoins liés aux pertes et dommages, un pays développé a mis en garde contre la réouverture de « l'équilibre soigneusement négocié » des MPD, et a suggéré que d'autres organisations sont mieux placées que la CCNUCC pour répondre aux catastrophes.

**Programme de formation pour les experts techniques participant à l'évaluation à mener par les experts techniques :** Des consultations non officielles ont été co-moderées par Harry Vreuls (Pays-Bas), qui a présenté le projet de texte.

Les délégués ont indiqué leurs préférences respectives pour les options décrites. Il y a eu une large convergence sur plusieurs points, comme la disponibilité des cours de formation à la fois en ligne et en téléchargement, et pour des formats d'examen souples avec des options en ligne et en mode présentiel. Les Parties ont soutenu des séminaires de formation régionaux dans les PMA et les PEID pour favoriser la diversité des évaluateurs. Beaucoup se sont dit ouverts à ne pas limiter le nombre de tentatives d'examen et plusieurs ont préféré un module supplémentaire, plutôt qu'une formation distincte, pour les examinateurs principaux.

Concernant les conditions d'examen, plusieurs ont appelé à clarifier les « cours pour les nouveaux éléments de l'Accord de Paris », et un pays en développement a souligné que les dispositions accélérées pour les experts sur l'examen des GES devraient être abordées dans la décision, et non dans l'annexe détaillant le programme de formation. Les pays développés et en développement ont débattu de la nécessité d'une formation pour l'examen des éléments de déclaration volontaire, tels que l'adaptation. Les co-facilitateurs élaboreront une nouvelle itération de texte à inclure dans les conclusions du président du SBSTA.

**Article 6 :** Tout au long de la journée, les parties ont échangé leurs points de vue sur le projet de texte, lors de consultations informelles co-moderées par Mandy Rambharos (Afrique du Sud), Hugh Sealy (Barbade), Peer Stiansen (Norvège) et Kim Solberg (Pays-Bas).

**Article 6.4 (mécanisme) :** Plusieurs parties et groupes ont indiqué leurs préférences dans les chapitres et sous-chapitres concernant, entre autres, la gouvernance des organes de suivi, les responsabilités de participation, la conception des activités et les méthodologies, la réduction globale des émissions mondiales (RGEM) et la transition du mécanisme de développement propre activités (CDM) et réductions d'émissions certifiées (REC).



Concernant la gouvernance, un groupe a demandé que l'organe de supervision ait une fonction de coordination avec la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (PCLPA). Une partie a demandé de mettre entre crochets le libellé sur les diverses fonctions de l'organe de suivi, y compris la prestation de la RGEM. Des observations ont également été faites concernant l'équilibre entre les genres au sein de l'organe de suivi, la transparence de ses procédures et des opportunités pour les observations du public.

Concernant les responsabilités de participation, les points de vue ont divergé sur le point de savoir si une partie hôte « peut » ou « doit » être tenue de fournir des informations sur, entre autres, ses approches de base et d'autres exigences méthodologiques. Un groupe a émis des réserves concernant le texte demandant aux parties hôtes de spécifier des bases de référence ou des périodes de crédit, appelant à un « minimum de centralisation » dans le mécanisme.

Concernant la conception des activités, certains ont appelé à l'intégration des droits humains dans un paragraphe sur les objectifs des consultations des parties prenantes.

Concernant les méthodologies, un pays a exprimé sa préférence pour les seuils de référence basés sur les émissions historiques. Un groupe a remis en question la possibilité d'une renonciation complète aux exigences d'additionnalité pour les PMA et les PEID, tandis qu'une autre partie a appelé à éviter de surcharger ces pays.

Concernant la RGEM, soutenant l'annulation obligatoire, un pays a demandé que l'article 6.4 aille au-delà de la compensation. Une partie a proposé un « texte de transition » qui précise que la RGEM devrait principalement être livrée par des règles et des modalités solides, tandis que le chapitre sur la RGEM prévoit la prestation d'une autre RGEM. Un groupe a souligné que l'annulation volontaire ne fournit pas la RGEM.

Concernant les transitions, un pays a soutenu la transition de toutes les activités et l'idée de ne pas limiter les transitions de la RGEM avec des dates. Un autre pays a appelé à davantage d'attention pour soutenir le maintien des activités de marché. Un groupe, soutenu par une partie, a exprimé de vives inquiétudes au sujet de diverses propositions qui pourraient diluer l'ambition, et a demandé de mettre entre crochets le chapitre sur la transition du MDP et de la CER. Plusieurs parties ont exprimé un certain degré de souplesse sur la transition des RGEM.

Trois pays et un groupe ont appelé à inclure des références à l'évitement des émissions dans les phrases faisant référence aux réductions d'émissions.

Les points de vue ont divergé sur l'opportunité et la manière de faire référence à l'objectif de température à long terme de l'Accord de Paris dans l'ensemble du texte.

Les parties ont accepté la proposition de Solberg : d'envoyer aux co-facilitateurs toute autre suggestion textuelle ; de se réunir éventuellement le soir dans des réunions informelles-informelles pour discuter des seuils de référence ; et de mandater les co-facilitateurs d'élaborer une deuxième version du projet de texte d'ici le vendredi 5 novembre au matin.

**Article 6.8 (approches non marchandes) :** Les parties ont échangé leurs points de vue sur le texte de décision relatif à la gouvernance et aux dispositions institutionnelles, et les domaines d'intervention du programme de travail, et une annexe sur le programme de travail. Concernant la gouvernance et les dispositions institutionnelles, un pays a présenté une proposition comportant trois éléments : un mécanisme de facilitation ; un réseau ; et un centre de registre, disant qu'il rendrait la proposition disponible sous forme graphique. Un groupe a appelé à se concentrer sur l'identification plus claire des fonctions institutionnelles et à supprimer les chevauchements fonctionnels dans le texte. Un groupe de pays en développement, soutenu par un pays développé, a exprimé sa préférence pour la poursuite des travaux dans le cadre du SBSTA, affirmant que cela permet une plus large participation aux discussions.

Concernant les domaines d'intervention, les vues des parties ont largement convergé autour de la nécessité de rationaliser un projet de liste contenant 14 propositions de domaines. Beaucoup ont appelé à éviter une « liste de courses » et ont soutenu une liste plus générique et plus ouverte. Un groupe a proposé d'inclure une liste comme « inspiration pour les soumissions ». Deux groupes de pays en développement ont appelé à garantir, notamment en énumérant certaines activités initiales, que les travaux puissent démarrer sans délai, pendant que les dispositions de gouvernance sont en cours de finalisation. L'un a proposé des réunions non officielles pour affiner la liste. Décrivant la liste actuelle

dans le texte comme étant biaisée, un autre groupe de pays en développement a souligné que l'Accord de Paris est construit sur le ciblage des émissions et non sur les sources d'émissions.

Concernant l'annexe, un groupe de pays en développement et un pays développé ont proposé d'ajouter des références à la garantie de l'intégrité environnementale et à l'absence d'augmentation globale des émissions mondiales. Deux pays développés et deux pays en développement ont appelé à rendre obligatoire la coordination avec les peuples autochtones et les communautés locales, et un groupe de pays en développement a appelé à une section autonome sur l'engagement avec les peuples autochtones. Concernant les propositions de référence aux droits humains, un groupe de pays en développement a appelé à utiliser uniquement le libellé de l'Accord de Paris.

Des réunions informelles-informelles se sont réunies dans l'après-midi pour discuter des domaines d'intervention et de la gouvernance.

**Programme de travail de Nairobi (PTN) :** Le co-facilitateur Carlos Fuller (Belize) a facilité les consultations non officielles sur ce thème. Tout en notant un fort appétit dans les rangs des parties de réfléchir sur le texte ligne par ligne, Fuller a souligné le manque de temps et a proposé de se concentrer sur les domaines où les points de vue divergent. Les parties ont proposé plusieurs révisions et ont échangé des vues sur, entre autres les points de savoir : si demander au PTN de « combler les écarts entre tous les groupes de jeunes » serait une extension de son mandat ; si le renforcement des capacités, la technologie et le financement devraient être inclus dans l'inventaire de la prévision numérique du temps ; et s'il faut reproduire des références explicites aux pays en développement, y compris les PMA et les PEID, dans toutes les parties pertinentes du texte.

Les co-facilitateurs réviseront le projet de conclusions.

**Sources de contribution pour le Bilan mondial (BM) :** Dans des consultations non officielles, les co-facilitatrices Juliana Arciniegas (Colombie) et Christiane Textor (Allemagne) ont présenté un projet de conclusions, rappelant aux parties de se concentrer sur le mandat figurant au paragraphe 38 de la décision 19/CMA.1 (pour compléter les listes non exhaustives des sources d'entrées pour l'inventaire), et a noté qu'il s'agit de l'un des nombreux canaux d'apports au BM.

De nombreux pays développés ont soutenu le projet de conclusions.

Plusieurs groupes de pays en développement ont fait part de leurs préoccupations quant au fait que certaines observations n'étaient pas reflétées dans le projet de conclusions, et ont vivement demandé que ce dernier soit remanié. Ils ont souligné l'importance, entre autres : d'autoriser explicitement la prise en compte des apports et informations non mentionnés dans les listes non exhaustives ; et recevoir des assurances solides que les listes seront interprétées de manière ouverte et complète.

Plusieurs ont proposé un texte supplémentaire, et d'autres ont déclaré qu'ils n'étaient pas en mesure d'envisager un libellé supplémentaire en raison d'un manque de temps. Les co-facilitateurs ont encouragé les parties à poursuivre leur engagement et ont déclaré qu'elles réviseraient le projet de conclusions.

**Questions liées à la science et à l'évaluation : la recherche et l'observation systématique :** Des consultations non officielles ont été co-moderées par Ladislaus Chang'a (Tanzanie), qui a présenté le projet de conclusions. Les Parties ont accueilli favorablement le projet de conclusions et ont convenu de l'étudier paragraphe par paragraphe. En réponse aux appels d'une partie à mettre entre crochets une partie importante du texte, Chang'a a confirmé que les discussions auraient lieu étant entendu que tout le texte est entre crochets.

Le débat s'est centré sur des paragraphes accueillant des activités, des données et des soumissions d'organismes scientifiques. Trois parties, contrées par plusieurs autres, ont demandé la suppression d'une phrase encourageant les parties à utiliser les données pour éclairer leurs actions au titre de la Convention et de l'Accord de Paris. Une partie a proposé de « noter la pertinence » des données pour éclairer de telles actions.

Dans un paragraphe sur le renforcement de la recherche et de l'observation systématiques, un groupe a souligné le manque de connaissances et la nécessité de poursuivre les travaux scientifiques sur les points de non-retour.

### SBI

**Mécanisme international de Varsovie (MIV) :** Au cours des consultations non officielles, la co-facilitatrice Cornelia Jaeger (Autriche) a présenté un projet de conclusions. Les délégués ont

accueilli favorablement le texte comme base pour la poursuite des discussions. Certains ont souligné des propositions qui n'étaient pas reflétées dans le projet de texte, y compris une longue suggestion des pays en développement sur les fonctions du Réseau de Santiago sur les pertes et dommages.

Les points de vue ont divergé sur la mesure dans laquelle les fonctions du Réseau de Santiago devraient être élaborées dans cette décision, certains appelant à considérer à la fois la forme et la fonction dans les travaux ultérieurs des OS, tandis que d'autres ont souligné que la forme suit la fonction. Les pays en développement ont fortement souligné la nécessité d'un résultat substantiel sur le Réseau de Glasgow.

Au sujet du soutien financier pour les pertes et dommages, certains se sont opposés à ce que le Comité exécutif fournisse une contribution au CPF, et ont suggéré de remplacer le paragraphe sur le financement par le libellé précédemment convenu de la décision 2/CMA.2 (MIV).

Une partie a souligné qu'un soutien efficace pour éviter, minimiser et traiter les pertes et les dommages nécessite des solutions dirigées à l'échelle nationale, régionale et locale par les organisations, organismes, réseaux et experts existants, y compris par les communautés autochtones.

D'autres suggestions concernaient : la référence à la contribution du Groupe de travail I du GIEC au sixième rapport d'évaluation ; l'insertion dans le préambule, l'urgence croissante d'intensifier les efforts concernant les pertes et les dommages ; et l'invitation des parties à intensifier la facilitation d'une migration sûre, ordonnée et régulière.

Les consultations informelles se sont poursuivies.

### SBSTA/SBI

Mise au point et transfert de technologies et mise en œuvre du mécanisme technologique : rapport annuel conjoint du Comité exécutif de la technologie (TEC) et du Centre et réseau des technologies climatiques (CRTC) : Des consultations non officielles ont été co-moderées par Stella Gama (Malawi) et Toshiaki Nagata (Japon). Une partie a suggéré, appuyée par d'autres, de réviser les sept premiers paragraphes du projet de décision de la CdP pour qu'ils correspondent au texte discuté lors des réunions informelles-informelles. Concernant le projet de décision relatif aux activités du TEC, les pays développés ont proposé un nouveau paragraphe pour noter le rôle du secteur privé. De nombreuses parties ont soutenu cet ajout, certaines suggérant de donner une orientation générale au TEC sur ses travaux liés au secteur privé. Concernant un paragraphe concernant la Journée de la technologie, une partie a indiqué que le mandat de tels événements devrait provenir du cadre technologique en vertu de l'Accord de Paris, affirmant que le paragraphe devrait être déplacé vers la décision de la CMA. Plusieurs pays s'y sont opposés, suggérant de le garder dans les décisions de la COP et de la CMA.

Un pays en développement a proposé de supprimer un paragraphe saluant les efforts du TEC en matière d'intégration de la dimension de genre. De nombreuses parties s'y sont opposées, soulignant la nécessité de reconnaître le travail du TEC sur le genre et la réalisation de l'équilibre entre les genres dans ses événements en 2021. Une partie a déploré le manque d'équilibre géographique dans la composition du TEC, suggérant d'ajouter un paragraphe notant que certains pays sont empêchés de participer pleinement aux travaux du Comité. Plusieurs parties ont indiqué que l'adhésion au TEC est une question transversale, et le co-facilitateur Nagata a encouragé les parties à s'engager dans la consultation de la présidence sur l'élection des membres du bureau.

Concernant le projet de décision relatif aux activités du CRTC, les parties ont débattu de l'opportunité de mentionner « la mise en œuvre d'approches sectorielles ». Notant le manque de clarté, de nombreuses parties ont soutenu la suppression du terme « axé sur le secteur ». Un pays développé s'y est opposé, indiquant que la mention « axé sur le secteur » n'exclura aucun secteur mais aidera à identifier les domaines prioritaires pour le travail du CRTC. Des informelles-informelles se sont ensuite réunies.

**Rapport du Comité d'adaptation** : Dans des consultations non officielles, la co-facilitatrice Le-Anne Roper (Jamaïque) a entendu les réflexions des parties sur les projets d'éléments des décisions de la COP et de la CMA que les co-facilitateurs avaient distribués quelques heures plus tôt. Les parties ont largement accueilli le projet comme un bon point de départ.

Plusieurs parties ont exprimé leur intérêt à lire une soumission de document de séance qui, en raison de problèmes techniques, n'avait pas été reflétée dans les projets d'éléments. Les co-facilitateurs se sont engagés à l'intégrer dans un texte révisé, afin que les parties puissent s'engager.

Concernant les éléments du projet, certains ont demandé des éclaircissements sur quels éléments seraient intégrés dans quelles décisions, notant que le projet les regroupait. Les points de vue divergeaient sur le point de savoir s'il devait y avoir deux ou trois décisions : certains en préféraient deux, après les points de l'ordre du jour de la CdP et de la CMA ; d'autres en ont préféré trois, soulignant la nécessité d'une décision distincte sur l'objectif mondial sur l'adaptation. Plusieurs parties ont réitéré leurs points de vue sur le point de savoir s'il fallait : « noter » ou « se féliciter » du rapport 2019 du Comité d'adaptation ; tenir des réunions principalement en mode présentiel ou virtuel ; un programme de travail sur l'objectif mondial d'adaptation ; la communication des données relatives à l'adaptation ; les points focaux pour l'adaptation ; et s'il fallait terminer l'examen du Comité à la COP 26 ou à la COP 27. Des réunions non officielles se sont ensuite réunies.

**Deuxième examen périodique de l'Objectif mondial à long terme** : Dans des consultations informelles, les co-facilitateurs Frank McGovern (Irlande) et Una May Gordon (Jamaïque) ont présenté le projet de conclusions. Un pays en développement s'est opposé à l'affichage du texte à l'écran.

Plusieurs parties ont souligné l'importance d'assurer l'intégrité scientifique de l'examen. Certains pays en développement ont appelé à un meilleur équilibre entre les deux thèmes examinés (adéquation de l'objectif mondial à long terme et progrès vers sa réalisation) et ont suggéré que l'examen devrait inclure l'atténuation, l'adaptation, le financement, le renforcement des capacités et le transfert de technologie. Certains pays développés ont suggéré que les thèmes et le dialogue devraient être considérés de manière holistique.

Un groupe de pays en développement s'est dit déçu que le projet ne reflète pas tous les points de vue, en particulier sur l'examen évaluant les engagements des parties visées à l'annexe I. Ils ont également demandé de remplacer toutes les références à « accueillir » par « noter », affirmant qu'accueillir quoi que ce soit serait prématuré tant que l'examen est toujours en cours. Un projet de conclusions révisé sera publié.

### Dans les couloirs

Jeudi a montré qu'il s'agit d'une COP comme toutes les autres, mais aussi d'une COP pas comme les autres. Les négociations se sont poursuivies comme elles le font si souvent : les co-facilitateurs proposent un texte et les parties fournissent des observations sur ce qu'elles aiment et n'aiment pas, ce qui est acceptable et ce qui est une ligne rouge. Les prochaines itérations seront publiées.

Mais, bien sûr, la pandémie compte et impacte les procédures éculées de la diplomatie mondiale. Les exigences de distanciation sociale se traduisent par des salles géantes à l'acoustique difficile, encore aggravées par les systèmes de ventilation grondant derrière les co-facilitateurs.

Et les délégués peuvent se retrouver dans la salle de débordement. Comme l'a souligné aujourd'hui un négociateur d'un groupe de pays en développement, « c'est politique, pas technique », car le négociateur en chef de ce groupe a attendu pour parler depuis la salle de débordement et a été presque laissé de côté. Dans d'autres salles aussi, les limites de la participation ont ouvert de vieilles blessures de marginalisation et d'exclusion du processus. Les expressions « conduit par les parties » et « inclusif » sont les piliers du discours sur le climat parce que les principes ont été enfreints dans le passé.

Le Secrétariat a publié une politique révisée selon laquelle chaque partie aura une plaque signalétique (par conséquent, une personne) à la table, et chaque groupe aura également une plaque signalétique. Toute autre personne sera dirigée vers la salle de débordement, peut-être invitée à revenir s'il reste des places 10 minutes après le démarrage. Le système en a confondu beaucoup. D'autres se sont demandé pourquoi les grandes plénières étaient principalement consacrées à des événements de haut niveau presque vides alors que plusieurs salles de réunion étaient remplies de négociateurs et de quelques observateurs. Un délégué aguerri a observé : « ce n'est pas souvent que les négociations semblent avoir une assise plus solide que les espaces et les lieux dans lesquels elles se déroulent.